

**COMPTE-RENDU**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 02 AVRIL 2019**

Au cours de sa séance du 02 avril 2019 à 18h30, le Conseil Municipal a :

➤ **décidé le maintien pour 2019 des taux des trois taxes directes locales à leurs valeurs de 2018 :**

- taxe d'habitation	11,31
- taxe foncier bâti	9,48
- taxe foncier non bâti	47,17

➤ **voté le budget primitif 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :**

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
- section de fonctionnement	882.749,00 €	882.749,00 €
- section d'investissement	416.434,53 €	416.434,53 €

➤ **décidé de fixer la durée d'amortissement des attributions de compensation d'investissement versées annuellement à Metz Métropole à 1 an.**

Il s'agit d'écritures comptables qui n'ont pas d'impact budgétaire mais qui visent à amortir et à neutraliser les sommes versées à Metz Métropole pour la réfection des voiries communales, devenues d'ailleurs voiries métropolitaines.

➤ **décidé la prise en charge des frais de transport dans le cadre d'une sortie organisée par l'école maternelle.**

L'école maternelle va se rendre le 02 mai prochain au parc animalier de RHODES. Le transport sera assuré par les autocars KEOLIS pour la somme de 549 €, somme la moins élevée des trois devis sollicités par Mme la Directrice et qui sera prise en charge par le budget communal.

➤ **fixé la participation financière octroyée par la commune pour la sortie des aînés organisée le 05 septembre 2019 à 25 € par personne âgée de 65 ans ou plus et son conjoint.**

Cette sortie intitulée « Découverte de la Meuse » passe par MARVILLE, MONTMEDY et AVIOTH s'élève à 60 € TTC sur la base de 40 personnes. Il est vivement conseillé aux bénéficiaires de réserver d'ores et déjà cette journée pleine de promesses. Un courrier leur sera adressé fin juin et leur réponse sollicitée pour le 15 août au plus tard.

➤ **acté le transfert de propriété, à titre gratuit, des parcelles communales cadastrées et non cadastrées correspondant aux voies, comprenant l'assiette de la route et ses dépendances et autorisé le Maire à signer le procès-verbal de remise.**

C'est la suite logique du transfert de la compétence « voirie » à la Métropole au 01 janvier 2018.

➤ **créé un emploi de titulaire IRCANTEC à temps non complet.**

L'agent qui assurait l'entretien des locaux de la mairie, de l'espace socio culturel et de l'école élémentaire a pris sa retraite le 01 avril 2018. Pour le remplacer, la commune a recruté dans un premier temps un agent contractuel pour une année. Celui-ci donnant entière satisfaction, il est nommé titulaire et remplace donc définitivement l'agent retraité.

➤ **décidé le recrutement direct d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois.**

Cette personne vient en renfort de l'équipe technique pour la saison du fleurissement et de l'entretien des espaces verts.

➤ **décidé l'adhésion de la commune au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et l'Environnement) de la Moselle.**

Le CAUE est une association dont le but est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Il est à disposition des collectivités qui peuvent le consulter sur tout projet mais il fournit également aux particuliers qui désirent construire ou rénover un bâtiment ou aménager une parcelle, les informations, les orientations et les conseils propres à saisir les enjeux paysagers de site concerné et à assurer la qualité architecturale et environnementale des constructions.

A 20h00, le maire a levé la séance.

Le Maire,

Arlette MATHIAS.